

	Envoyé en préfecture le 06/07/2026 Reçu en préfecture le 06/07/2026 Publié le ID : 056-255613374-20260625-D_2026_03_14-DE	
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS	
	COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2026	2026-03-14

OBJET : ASSEMBLEE - Décisions du Président et du Bureau syndical prises par délégation du Comité syndical.

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin, le Comité du Syndicat du Sud-Est du Morbihan, légalement convoqué par courrier électronique du 19 juin 2026, s'est réuni à 18h00 au siège du SYSEM sous la présidence de M. Christian SEBILLE, Président.

Présents : Léa BARREAUD, Jean-Louis BERTHOU, Sandrine CADORET, Vincent CHARLIN, Thierry EVENO, Régis FACCHINETTI, Elise FERRY, Michel GUERNEVE, François HERVIEUX, Bruno LE BORGNE, Gwénaél LE FLOCH, Alban MOQUET, Frédéric PINEL, Eric ROZE, Philippe SIMON.

Absents : Benoît LALYS, Patrice LE PENHUIZIC, Denis LE RALLE, Christophe TATTEVIN.

Pouvoirs : Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Léa BARREAUD, Vincent GICQUEL a donné pouvoir à Michel GUERNEVE, Pascal GUIBLIN a donné pouvoir à François HERVIEUX, David ROBO a donné pouvoir à Christian SEBILLE, Philippe TREMOUREUX a donné pouvoir à Vincent CHARLIN.

Quorum : 16 délégués présents ; le quorum (13 délégués) est atteint.

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin

M. le Président présente le rapport suivant :

Par délibérations n° D-2026.02.03 et D-2026.02.04 du 27 mai 2026, le Comité Syndical a décidé, conformément aux dispositions combinées des articles L.5211-2, L5211-10, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déléguer au Président et au Bureau syndical certaines de ses attributions dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au Comité Syndical des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

I. Les décisions prises par le Président sont les suivantes :

1) Toutes conventions conclues à titre gratuit, ou ne générant que des recettes quelle que soit leur importance, ou dont l'engagement financier en dépense qu'elles comportent pour le SYSEM demeure inférieur ou égal à 90 000 € HT et lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget :

- Convention de coopération locale SYSEM – SITTO MMI « traitement des ordures ménagères résiduelles et des refus – Durée initiale de 8,5 mois reconductible 3 fois pour 1 an – Signée le 21 avril 2026.

2) Marchés publics ou contrats conclus à titre onéreux d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT et supérieur 5 000 € HT conclus en application des articles L.2122-1 et R.2122-1 à 11 ou L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique (NB : des commandes de valeur inférieure ou égale à 5 000 € HT peuvent également figurer ci-dessous) :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2026****2026-03-14****OBJET : ASSEMBLEE - Décisions du Président et du Bureau syndical prises par délégation du Comité syndical.**

SITE OU ACTIVITE	Objet	Titulaire	Montant H.T.
Siège du SYSEM	Entretien des espaces verts du siège administratif du SYSEM – Durée : 17/02/2026 au 31/12/2027 – Marché n° 2026001 conclu le 17 février 2026	APF Entreprises 56	11 680 €
LLDM	Gardiennage physique de l'écosite de la Lande du Matz à Sarzeau – Accord-cadre à bons de commande - Durée : 4 mois – Marché 2026002 conclu le 7 mai 2026	LITTORAL PROTECTION	70 000 € maximum
Siège du SYSEM	Accompagnement pour la mise en place du RGPD au sein du SYSEM – 28 avril 2026	CDG 56	2 848 €
Communication	Création graphique pour le Rapport annuel d'activité 2025	EKINOX Communication	4 271 €
Communication	Achats d'espaces publicitaires pour la campagne Déchets indésirables 2026	JC DECAUX	2 492,01€
Communication	Création motion design pour campagne sur les déchets indésirables 2026	MEDIAPILOTE	1 200 €
Communication	Création graphique tous supports de communication VERT L'AUTOMNE 2026	EKINOX Communication	2 040 €
UVEOR Venesys	Essai de valorisation des refus de l'UVEOR	GEVAL	23 060 €
Ecosite de La Lande du Matz	Vidange et curage du bassin de collecte des eaux de ruissellement	TRANSELI	5 440 €
Ecosite de La Lande du Matz	Etude de structure (préalable au projet de sécurisation incendie)	EXCADIA	10 620 €
Ecosite de La Lande du Matz	Prestation de gardiennage	LITTORAL PROTECTION	4 990 €
Ecosite de La Lande du Matz	Prestation de gardiennage	LITTORAL PROTECTION	5 987,75 €
Ecosite de La Lande du Matz	Prestation de gardiennage	LITTORAL PROTECTION	4 990 €
Ecosite de La Lande du Matz	Prestation de gardiennage	LITTORAL PROTECTION	4 969 €
UVEOR Venesys	Déconstruction et valorisation du réseau de chaleur alimentant le site de Michelin	PAPREC METAL DEMANTELEMENT	15 356,50 €

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	
	COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2026	2026-03-14
	OBJET : ASSEMBLEE - Décisions du Président et du Bureau syndical prises par délégation du Comité syndical.	

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 056-255613374-20260625-D_2026_03_14-DE

3) Marchés publics conclus dans le cadre d'une procédure formalisée en application des articles L.2124-1 et suivants et R.2124-1 et suivants du Code de la Commande Publique :

- Néant

4) Modifications de marchés en cours d'exécution – Avenant en augmentation inférieur ou égal à 90 000,00 € HT :

- Avenant n° 4 au marché n° 2020-009 d'exploitation de l'écosite de la Lande du Matz à Sarzeau notifié à l'entreprise SUEZ RV OUEST – prestations supplémentaires permettant de libérer les espaces nécessaires à la réalisation des travaux en cours sur le site – Augmentation estimée à 34 872,62 € HT – Conclu le 21 janvier 2026
- Avenant n° 5 au marché n° 2020-009 d'exploitation de l'écosite de la Lande du Matz à Sarzeau notifié à l'entreprise SUEZ RV OUEST – Modification de la valeur de base des prix relatifs aux activités de transfert/transport des OMR et introduction d'un prix nouveau pour le transfert de broyat de déchets végétaux jusqu'à l'UVEOR – Augmentation estimée à 15 959,40 € HT – Conclu le 24 février 2026
- Avenant n° 1 au marché n° 2024002 - Lot 2 : Transport et traitement des refus issus du process de tri mécano biologique > 50 mm notifié à l'entreprise SUEZ RV OUEST – Neutralisation de la hausse des prix prévue en 2026 pour le traitement des refus (diminution estimée de 13 000 € HT) - Sans incidence financière sur le montant maximum du marché – Conclu le 3 février 2026
- Avenant n° 1 au marché n° 2020003 de contrôle technique notifié à la société QUALICONSULT pour la conception et la réalisation de travaux d'optimisation du fonctionnement de l'UVEOR VENESYS - Modification de l'étendue des mission confiées au titulaire (examen de nouveaux documents suite au remplacement du crible trampoline et de sa structure porteuse et suppression des 4 missions spécifiques foudre, conformité machine, RT 2012 et ATEX) – Moins-value de 2 700 € HT - Conclu le 17 février 2026
- Avenant n° 1 au marché n° 2022002 de traitement des lixiviats de la zone n° 3 de l'ISDND en post exploitation de l'écosite de la Lande du Matz – Prolongation du marché de 5 mois, du 1^{er}/07/2026 jusqu'au 30/11/2026. Augmentation estimée à 18 150 € HT – Conclu le 28 avril 2026

5) En matière d'emprunt et de décisions financières :

- Néant

6) En matière d'organisation et de fonctionnement des services :

- Néant

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	
	COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2026	2026-03-14
	OBJET : ASSEMBLEE - Décisions du Président et du Bureau syndical prises par délégation du Comité syndical.	

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 056-255613374-20260625-D_2026_03_14-DE

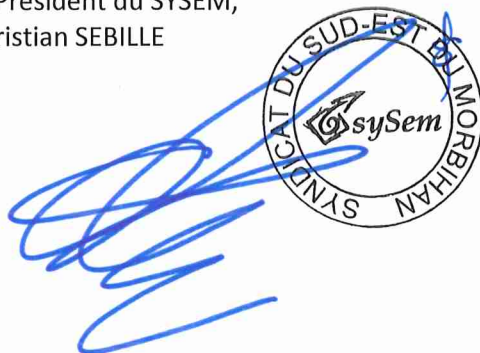
II. Les décisions prises par le Bureau syndical sont les suivantes :

- Néant

Le Comité Syndical PREND ACTE des décisions prises par le Président et par le Bureau Syndical dans le cadre des délégations à eux accordées par le Comité Syndical.

Pour extrait conforme

Le Président du SYSEM,
Christian SEBILLE



Le Secrétaire de séance,
Régis FACCHINETTI

